

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**PERSONNES AIDANTES, PERSONNES AIDÉES :  
LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE MODELE AU NIVEAU NATIONAL**

10 janvier 2020

---

Les 9 et 10 janvier à l'Hôtel du Département, les acteurs ardéchois engagés dans les domaines de l'aide aux **personnes âgées, personnes en situation de handicap et personnes aidantes** se sont rassemblés sous l'impulsion du gouvernement<sup>1</sup> pour réfléchir à une **politique nationale** autour de ces trois publics. **L'idée** : permettre d'offrir une information à tous les proches aidants, en **labellisant** des structures existantes, sur la base d'un cahier des charges et d'une démarche souple s'appuyant sur les initiatives locales.

Département dynamique de par ses actions développées dans ces domaines et pour ces publics, l'Ardèche a été sélectionné aux côtés de huit autres Départements pour contribuer à la mise en place de cette stratégie nationale qui prendra en compte à la fois les actions déjà existantes sur le territoire mais aussi les besoins à combler.

**Fier d'être de nouveau sélectionné parmi les collectivités les plus dynamiques dans ce domaine, le Département de l'Ardèche reste cependant vigilant aux retombées de ce travail d'équipe, attendus courant du premier trimestre.**

En octobre dernier, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une stratégie aidants, personnes âgées (PA) et personnes en situation de handicap (PH), qui mettrait Etat et conseils départementaux autour de la table. Pour chaque échelle territoriale (départements urbains, semi-urbains, ruraux), des Départements ont été fléchés par le gouvernement comme étant engagés dans cette démarche du mieux-vivre autour de ce public.

L'ambition de cette démarche est de **renforcer les dispositifs existants et de fixer l'ambition du ou des futur(s) label(s) pour les aidants (PH, PA, maladies chroniques) et pour les aînés**. Elle doit aboutir à définir les missions des structures labellisées, leur maillage territorial et leurs articulations locales, en portant attention à l'articulation des trois canaux envisagés : lieux physiques, accueil téléphonique, sites internet – par lesquels les usagers pourront s'informer et entrer en contact avec ces structures. La démarche devra enfin déterminer les modalités pertinentes d'attribution et d'animation des labels.

L'Ardèche est l'un des Départements retenus, représentant les territoires ruraux. **Une fois de plus, l'Ardèche est cité comme département remarquable, cette fois sur trois publics rattachés à ses compétences :**

- Les personnes âgées,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les personnes aidantes.

---

<sup>1</sup> Le gouvernement a mandaté la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la direction interministérielle à la transformation publique (DITP) pour travailler sur ce sujet avec les Départements

---

**Contact** : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr)



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette  
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07  
fax : 04 75 66 77 77 - [contact@ardeche.fr](mailto:contact@ardeche.fr)

## Plusieurs actions démontrent la concrétisation des politiques départementales en faveur de ces publics :

- Les **cafés des aidants** : espace de respiration, de répit et d'échange pour les aidants
- L'organisation de manifestations et d'événements de promotion des activités seniors en Ardèche, à l'image de la **journée sport seniors** qui a fêté en 2019 ses trois ans d'existence.

Organisée chaque année sur un territoire différent, elle rassemble plus de 500 seniors, et affiche complet depuis ses débuts. Organisée dans le cadre de la semaine Sportludi, elle a pour objectif de faire connaître les disciplines et activités physiques et sportives adaptées à tous les âges et leur rôle positif sur la santé.

- La mise en œuvre des journées **Sciences et seniors**, 4 journées culturelles par an autour des sciences et de la mémoire, la proposition de conférences théâtre forum sur la santé des proches aidants ;
- L'expérimentation **d'aides technologiques** pour prévenir les chutes à domicile :
  - o Installation de chemins lumineux à détection automatiques pour sécuriser les déplacements nocturnes (250 personnes concernées par l'expérimentation portée par des services d'aide à domicile) ;
  - o Mise en place d'ateliers d'activités physiques à domicile et en établissement, plus de 4 000 seniors ont bénéficié en 2017 des différentes formes d'ateliers d'activités physiques adaptés (vélo pour tous, utilisation de podomètre, conférence, parcours santé, ...).

## Le contenu des ateliers

Situations vécues, retours des usagers croisés sur le terrain, idées personnelles ou collectives...sont autant de richesses qu'ont apporté au débat tout au long de ces deux jours les responsables des différentes structures. Rassemblés en groupes de travail, ils ont réfléchi grâce à plusieurs étapes aux solutions « magiques » qui pourraient être idéalement mises en place, et aux moyens pour y accéder – ou du moins s'en rapprocher.

La baguette magique apparait en effet en dessin sur les différents supports de réflexion accrochés aux murs. Une manière de réfléchir à la meilleure solution en faisant abstraction de toute contrainte, mais qui résonne aussi comme une mise en garde : si les Départements peuvent faire évoluer les situations en apportant idées, moyens humains, matériels et financiers, ils resteront attentifs à ce que l'Etat accompagne ces efforts.

Martine Finiels, vice-présidente en charge de la santé, de l'autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap, a tenu à le rappeler : « *Le Département travaille depuis plusieurs années à la transformation des EHPAD et du secteur de l'aide à domicile en faisant tomber les barrières entre ces deux domaines qui devraient être complémentaires pour accompagner au mieux les personnes âgées. Le gouvernement peut et doit s'inspirer de ce schéma.* »

Martine Finiels a également insisté sur la nécessaire réforme de la dépendance au niveau national. Ces deux jours ont permis de mettre en avant certaines mesures en ce sens.

**Financement de la dépendance** (secteur aide à domicile, EHPAD), **amélioration de l'information** (numéro unique pour les aidants), et **formation des professionnels de santé** pour pallier aux différents manques de personnels sont les axes principaux sur lesquels le Département de l'Ardèche restera particulièrement vigilant quant aux annonces gouvernementales.

---

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr)



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette  
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07  
fax : 04 75 66 77 77 - [contact@ardeche.fr](mailto:contact@ardeche.fr)